



Photo 16. Rivière Attic près de son embouchure dans la rivière Mégiscane (M.-A. Bouchard, MDDEP)

4.4 Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

4.4.1 Situation géographique, limites et superficie

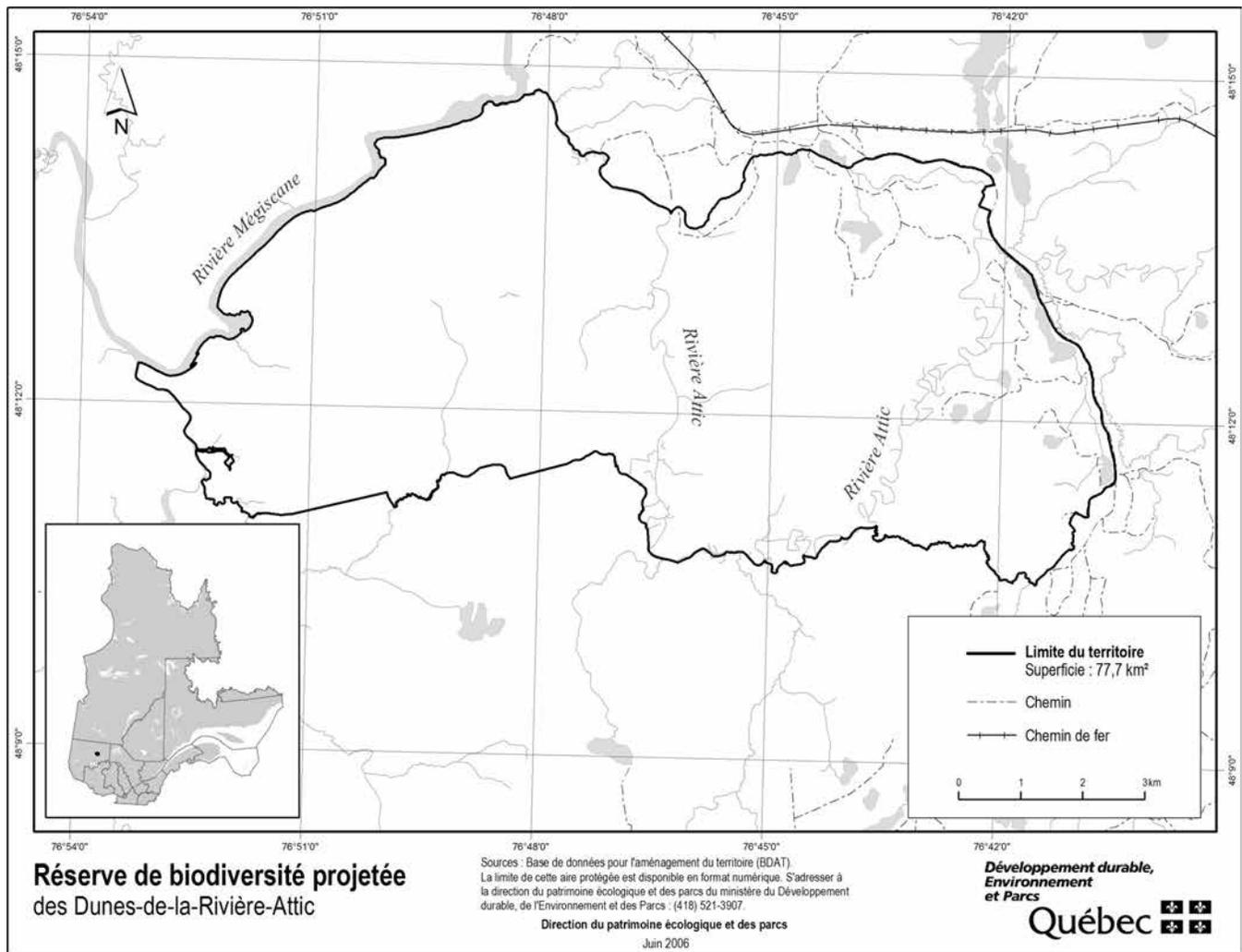
La réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 35 km à l'est du noyau urbain de Senneterre (environ 55 km de route), soit entre 48° 10' et 48° 14' de latitude nord et 76° 40' et 76° 53' de longitude ouest. Elle occupe une superficie de 77,1 km². Elle est limitée au sud-ouest

par la rivière Assup, au nord-ouest par la rivière Mégiscane, au nord, en partie par la rivière Attic, au nord-est et à l'est par un chemin carrossable non pavé et au sud-est par le ruisseau Kâhôtekônemekak.

4.4.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

Figure 91. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic, telles que présentées au plan sommaire de conservation



4.4.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est « Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est « Réserve de biodiversité des Dunes-de-l'Attic ». Le terme « rivière Attic » est un nom algonquin (*atikosipi*) qui signifie « caribou » ou « rivière au caribou ». Ce toponyme apparaît sur une carte datant de 1932. C'est le secteur où le renommé trappeur et protecteur d'animaux Grey Owl captura ses deux célèbres castors avec sa compagne de conscience Anahareo durant l'hiver 1928¹⁵.

4.4.4 Écologie

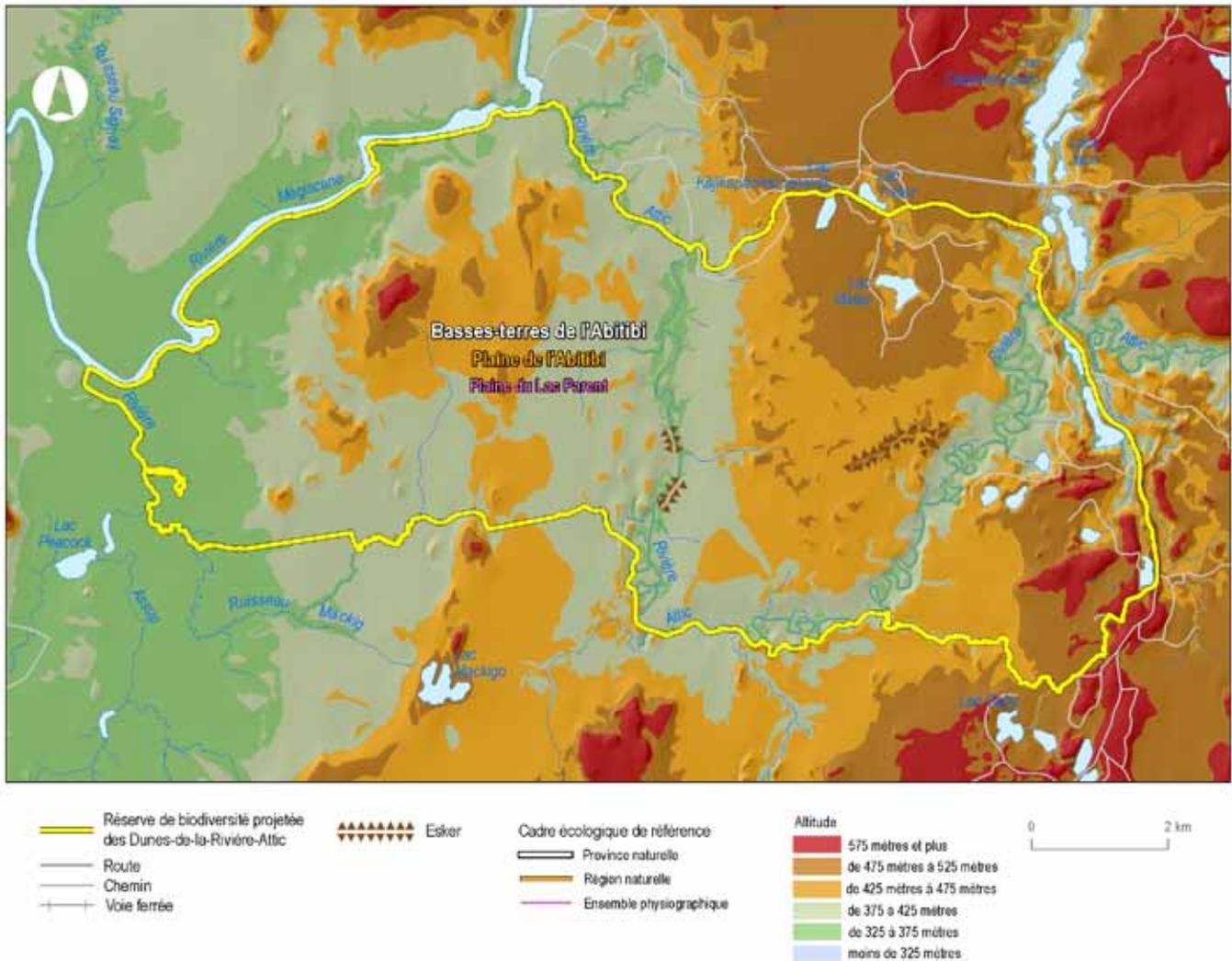
Milieu physique

Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par un climat subpolaire subhumide à saison de croissance moyenne. Le territoire étant situé dans la province géologique du Supérieur, son socle rocheux est presque entièrement composé de granitoïdes, des roches intrusives d'âge archéen.

La topographie varie d'une altitude de 333 à 384 m, avec une moyenne de 355 m (figure 92). La réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic se situe dans la région naturelle de la plaine de l'Abitibi (province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James), plus précisément dans l'ensemble physiographique de la plaine du lac Parent, qui, comme son nom l'indique, prend la forme d'une plaine, mais est parsemée de rares monticules de till.

¹⁵ Guide des parcours canotables du Québec, tome II, 1999, p. 180

Figure 92. Relief de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

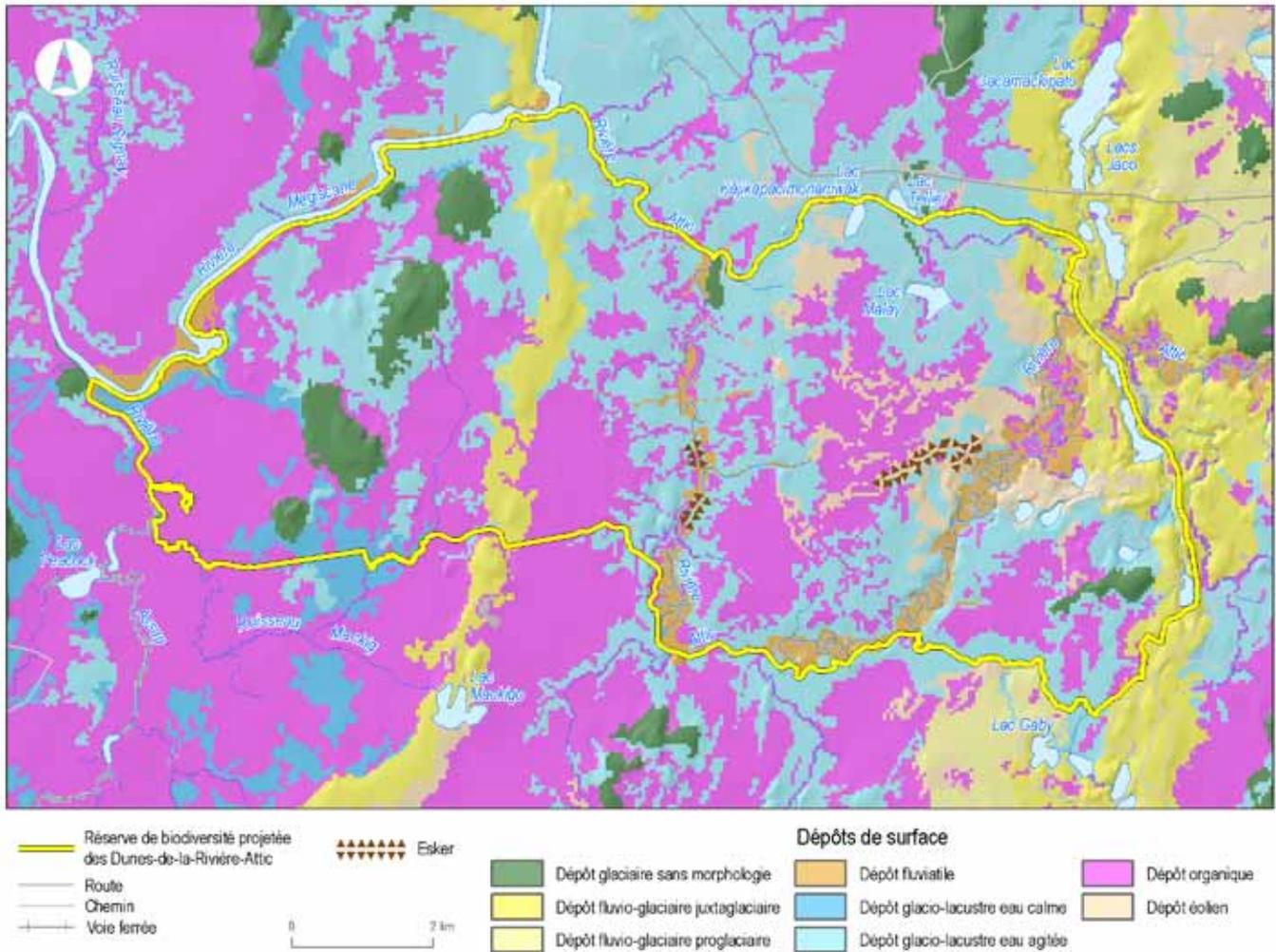


De relief relativement plat, ce territoire présente des plaines de sables glacio-lacustres légèrement inclinées vers la rivière Attic et parsemées de tourbières. La vallée de la rivière Attic, qui parcourt la réserve suivant de nombreux méandres, accueille des dépôts d'alluvions fluviales actuels et subactuels. Dans la partie nord-est, on trouve un plateau légèrement surélevé composé de dunes fixes parsemées de tourbières (figure 93). Ces écosystèmes de dunes (photo 17) sont rares et constituent le principal élément d'intérêt pour la protection de ce territoire. On compte à divers endroits en périphérie des dunes de dépôts glacio-lacustres sableux et d'importants systèmes fluvioglaciaires. Les dunes ont d'ailleurs été formées par le transport, par les vents, des grains de sable les plus fins de ces dépôts environnants.

Photo 17. Dunes éoliennes



Figure 93. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic



Les dépressions et les secteurs très mal drainés sont tapissés de dépôts organiques formant des tourbières ombrotrophes et couvrant de grandes superficies de la réserve de biodiversité projetée. La limite nord-est de la réserve projetée est le lieu de la confluence de deux grandes vallées fluvioglaciaires, l'une provenant de l'est, soit la vallée de la rivière Attic, et l'autre provenant du nord, dans laquelle se trouve notamment le lac Cacamakipato. La convergence de ces deux systèmes fluvioglaciaires du Quaternaire permet d'expliquer la présence importante de dépôts sableux (photo 18). Un esker d'orientation nord-sud traverse l'aire protégée entre les rivières Attic et Assup.

La sère physiographique « Rivière Attic » (figure 94) illustre les différentes caractéristiques physiques du territoire et leurs liens avec les composantes forestières du milieu.

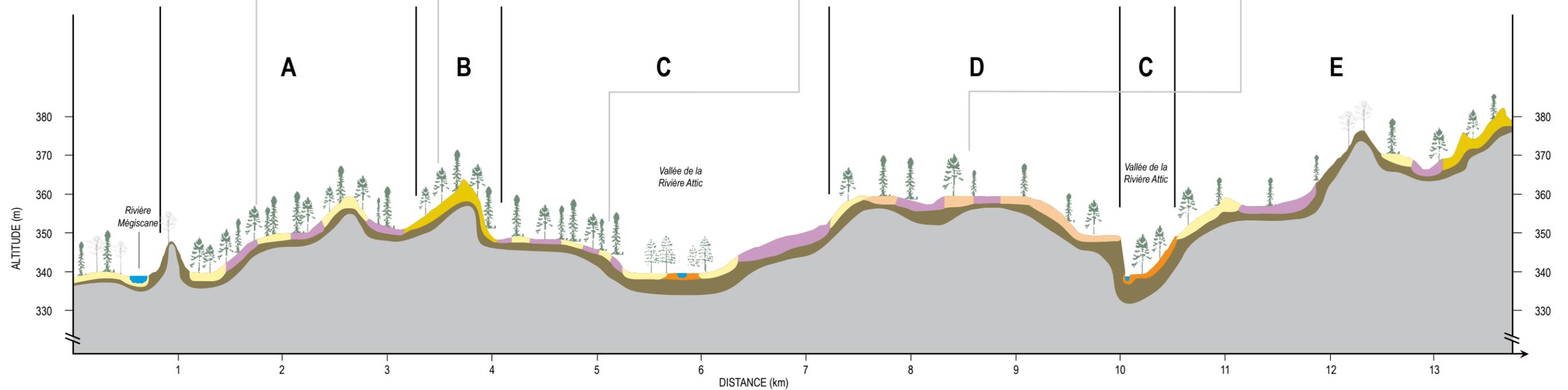
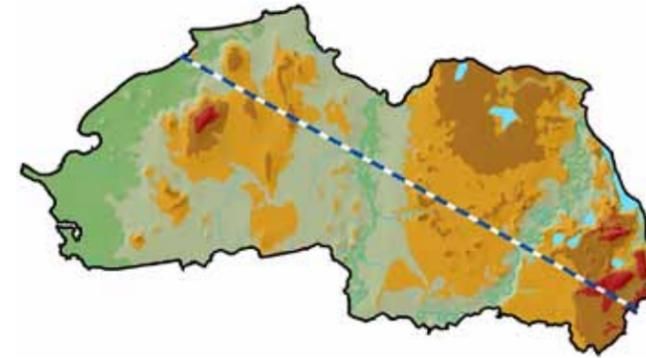
Photo 18. Pinède grise sur sables fluvioglaciaires



Figure 94.
Sère physiographique « Rivière Attic »

Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

- Province naturelle des basses-terres de l'Abitibi
- Région naturelle de la plaine de l'Abitibi
- Ensemble physiographique de la plaine du lac Parent

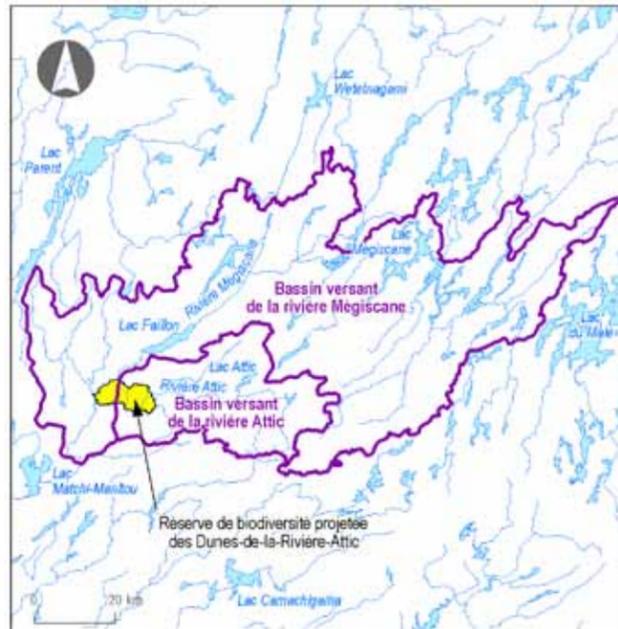


- | | | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|----------|----------------|----------------|----------|
| Roc | Sable et gravier alluvionnaire | Pin gris | Épinette noire | Mélèze laricin | Peuplier |
| Till | Tourbière (organique) | | | | |
| Sable glacio-lacustre | Sable fin (éolien) | | | | |
| Sable et gravier fluvioglaciaire | | | | | |

- A.** Pessière noire à mousses, éricacées ou sphaignes
- B.** Pinède grise sur esker
- C.** Pessière noire et pinède grise

- D.** Pinède grise sur dunes et tourbières ombrotrophes (bog)
- E.** Pinède grise et pessière noire

Figure 95. Bassins versant des rivières Attic et Mégiscane



Le territoire de la réserve de biodiversité projetée présente un réseau hydrographique où les deux tiers est alimentent la rivière Attic (photo 19) et le tiers ouest se jette directement dans la rivière Mégiscane. Tout le territoire est compris dans le bassin versant de la rivière Mégiscane qui se déverse dans la rivière Bell, laquelle fait partie du grand bassin versant de la rivière Nottaway, laquelle termine sa course dans la baie James (figure 95). Malgré son nom, cette aire protégée ne protège que la portion aval de la rivière Attic jusqu'à son embouchure dans la rivière Mégiscane. Elle protège d'ailleurs uniquement 4,8 % de l'unité de drainage de la rivière Attic qui fait 1057 km².

Hormis la rivière Attic, le réseau hydrographique, peu dense, se compose essentiellement de quelques ruisseaux et de cours d'eau intermittents. Plusieurs lacs de petite superficie (79) se trouvent sur ce territoire, les deux plus grands étant les lacs Malay et Kâjikapacimonaniwak avec respectivement 17 hectares (0,17 km²) et 0,8 hectare (0,008 km²). Les milieux aquatiques font moins de 2 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée.

Les milieux humides totalisent près de 33 km², soit environ 43 % de l'aire protégée. La majorité de ces milieux humides est constituée de tourbières ombrotrophes (photo 20), mais il y a aussi de nombreux marécages résineux et, dans le secteur des méandres de la rivière Attic, des marécages arbustifs (figure 96).

Figure 96. Milieux humides – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

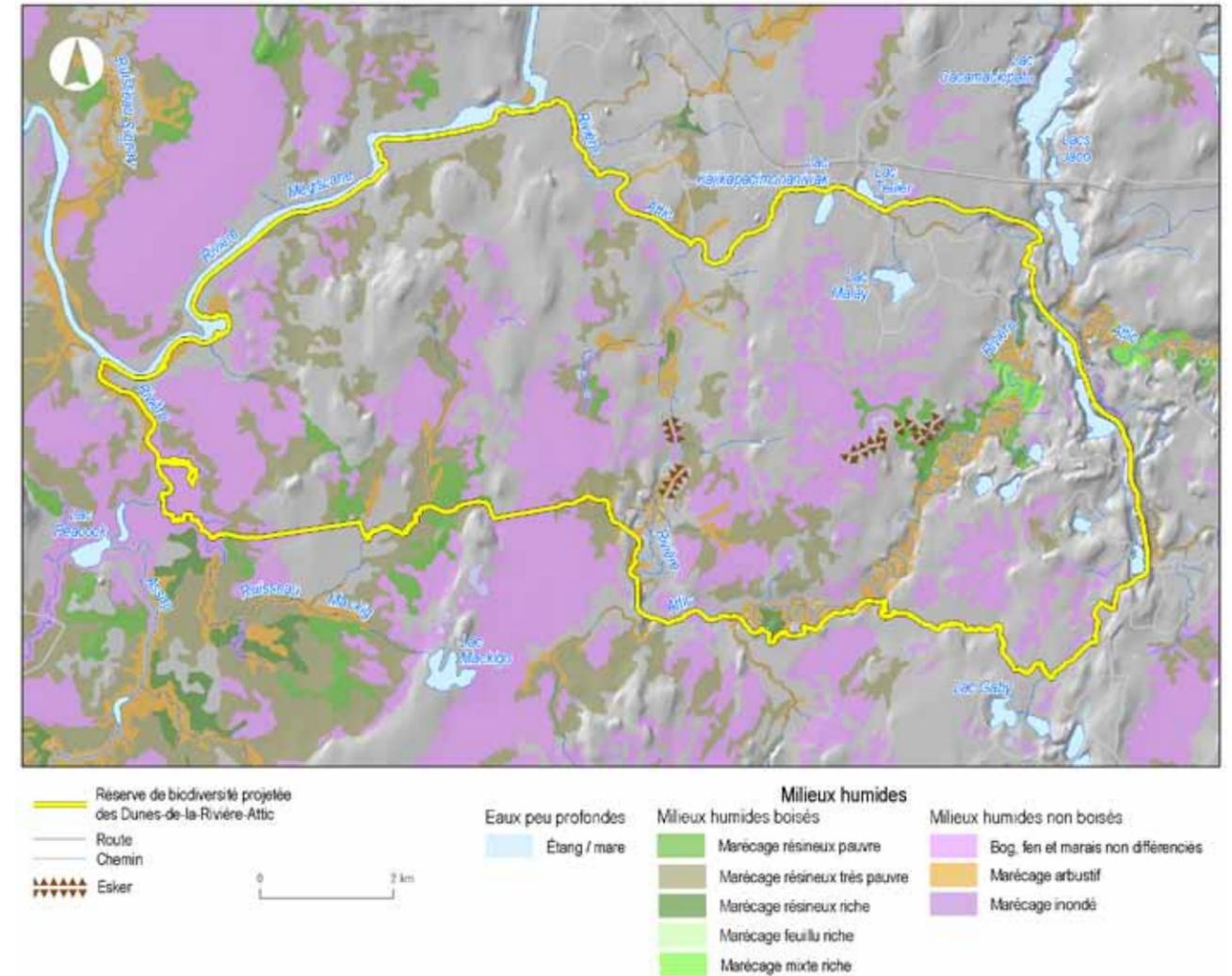


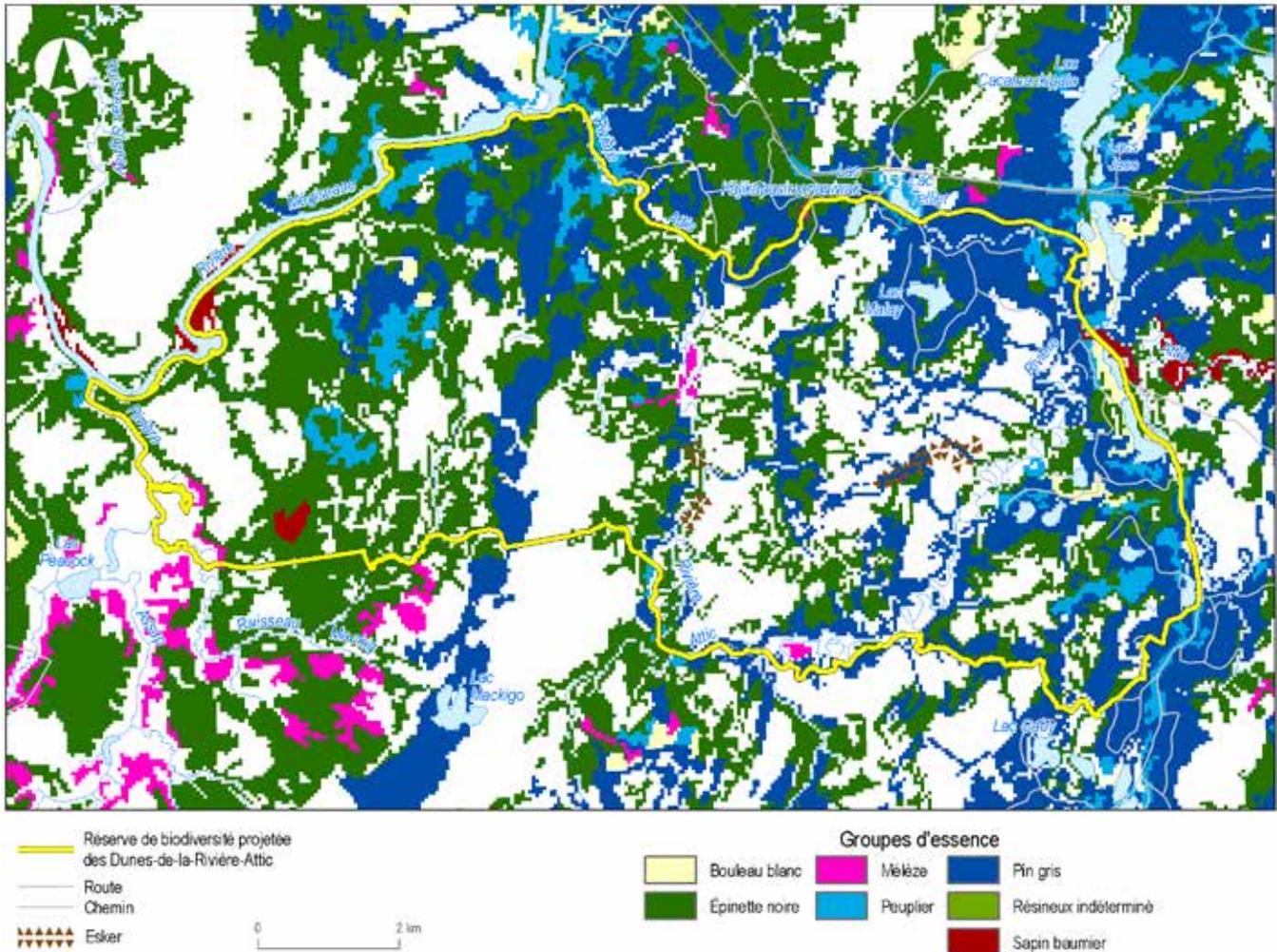
Photo 19. Méandres de la rivière Attic



Photo 20. Tourbières ombrotrophes de l'ouest



Figure 98. Végétation – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic



Sur les sites hydriques, le couvert végétal est constitué de peuplements plus ou moins denses d'épinette noire, soit environ 52 % du couvert forestier, alors que les sites xériques, notamment les dépôts glacio-lacustres sableux, les dunes et les eskers, sont principalement colonisés par des pins gris, soit environ 39 % du territoire forestier. Quant à l'âge des peuplements forestiers, il s'agit de forêts d'âge

moyen (40 à 80 ans) sur 67 % du couvert forestier, alors que les forêts de moins de 40 ans représentent 16 % du couvert forestier (figure 99). Les peuplements matures (80 ans et plus) et les vieilles forêts composent quant à eux chacun 8 % du couvert forestier. Les quelques vieux peuplements sont des pessières noires.

Figure 100. Forêt productive – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

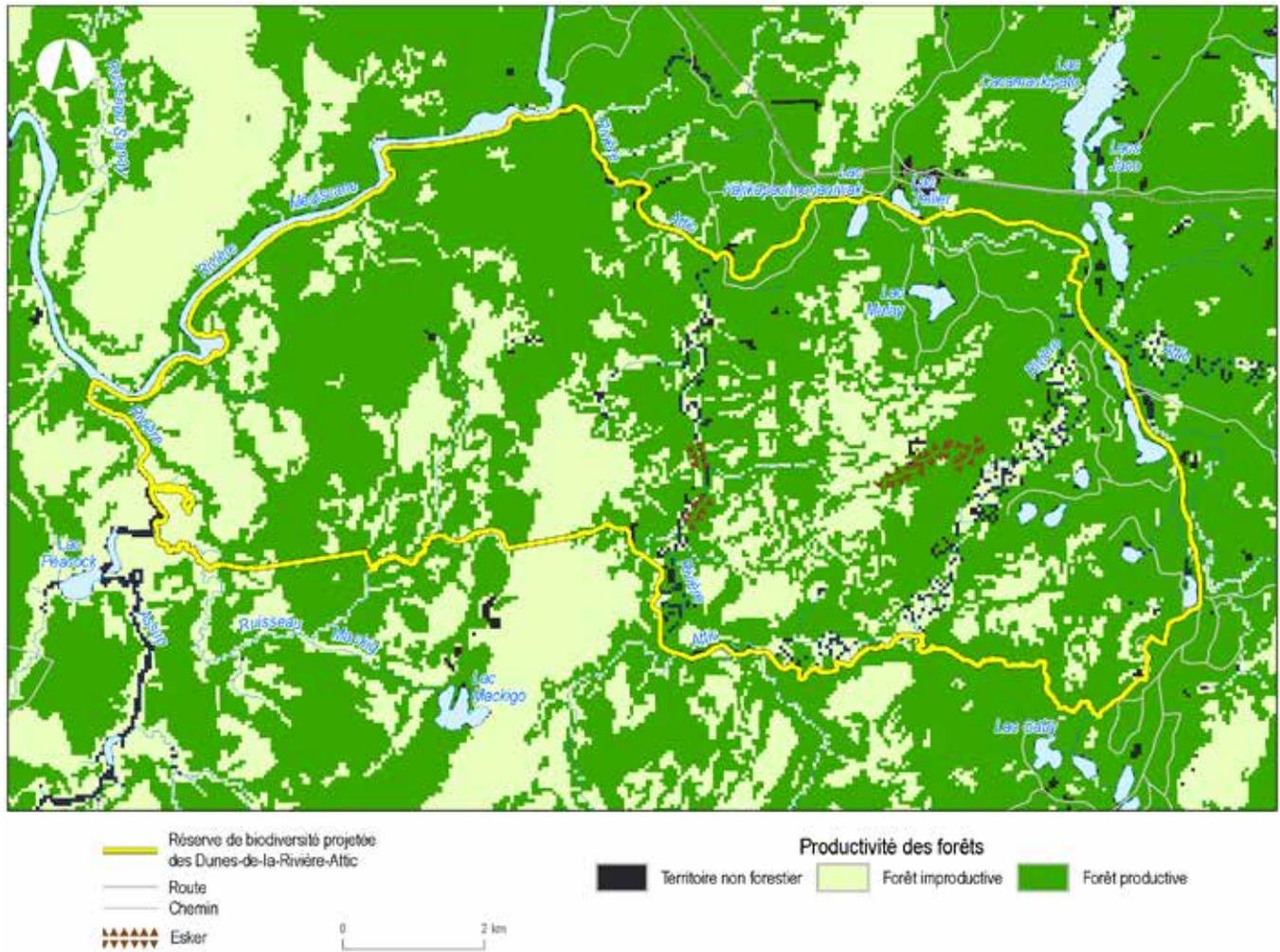


Photo 21. Secteur brûlé en 2007



Photo 22. Régénération du pin gris après feu



Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, aucune occurrence n'a été relevée. De plus, étant donné la petite taille des lacs de la réserve, aucune donnée spécifique n'existe pour les espèces de poissons de ce territoire.

Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale. Parmi les animaux à fourrures du territoire, il y a le rat musqué, le vison, la loutre de rivière, le castor, la martre d'Amérique, le renard roux, la belette, le coyote, l'écureuil roux, le loup, le lynx du Canada, la mouffette rayée, l'ours noir, le pékan et le raton laveur. En ce qui concerne les espèces chassées, les principaux gros gibiers sont l'original et l'ours noir, tandis que les petits gibiers les plus communs sont la gélinotte huppée, le tétaras du Canada, le lièvre d'Amérique ainsi que les oiseaux migrateurs tels les canards, les oies, la bécasse d'Amérique et la bécassine de Wilson.

Selon l'information obtenue de la SLOA, une chouette lapone a déjà été observée dans un bloc de coupe forestière sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée.

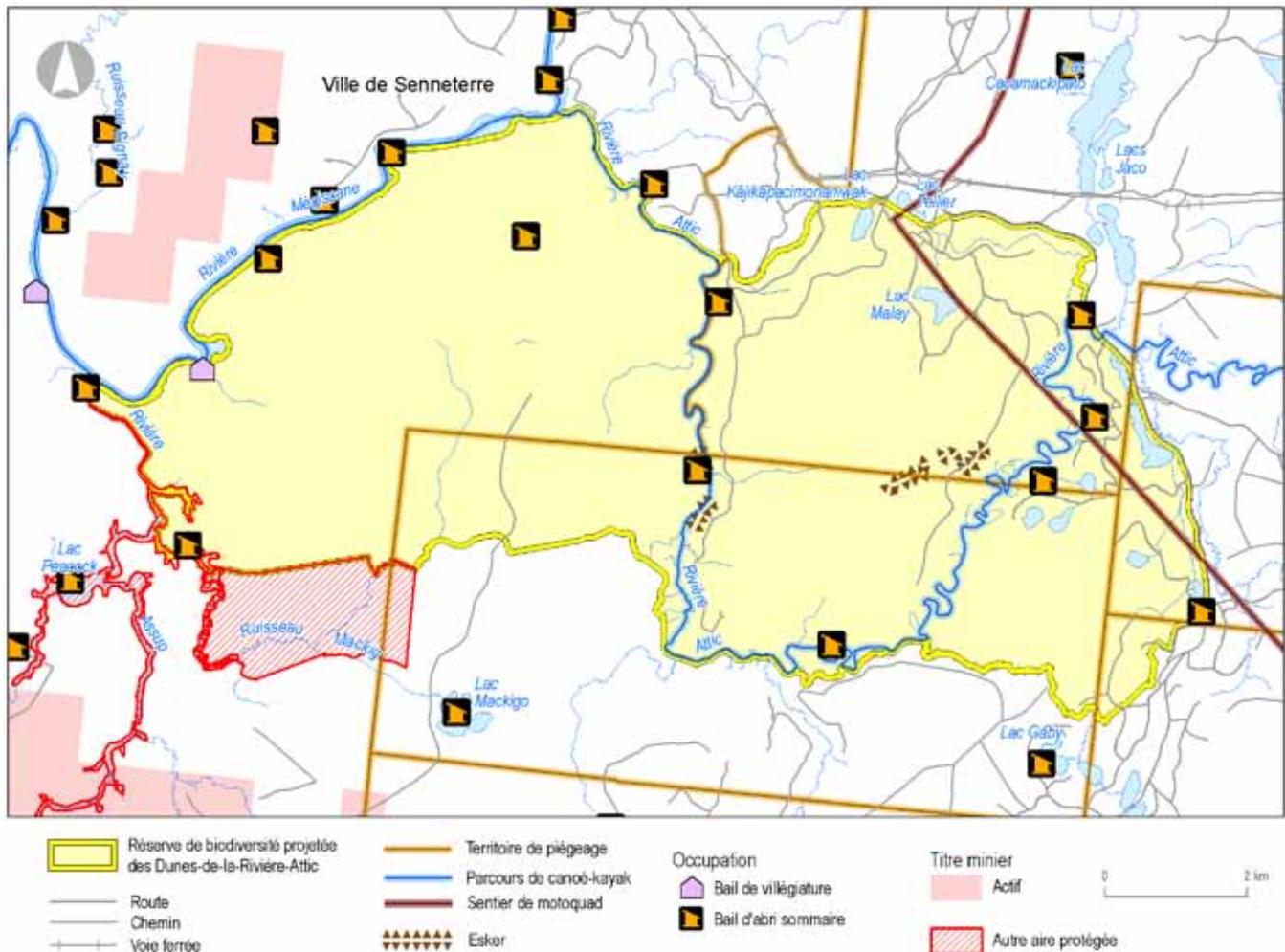
Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et un habitat du rat musqué situés à l'intérieur de la réserve sont déjà reconnus à titre d'aires protégées.

Milieu social

Le territoire aurait été utilisé historiquement par des groupes algonquins. Selon l'organisme Archéo 08 (Marc Côté, comm. pers.), ce territoire offre un potentiel de recherche archéologique en raison de la présence sur le territoire de la rivière Mégiscane, une ancienne voie canotable importante de circulation d'ouest en est et dans laquelle la rivière Attic se jette.

La réserve est fréquentée par les piégeurs. Elle figure intégralement dans l'UGAF 05 et chevauche cinq terrains de piégeage (figure 101). Le castor représente environ 36 % des prises. Il s'agit aussi

Figure 101. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic



d'un territoire propice à la chasse logeant onze baux d'abri sommaire. On dénombre la récolte par la chasse sportive de six ours noirs et de deux orignaux entre 2002 et 2006. La villégiature est moins présente, avec seulement un bail de villégiature, lequel est situé aux abords de la rivière Mégiscane.

Le territoire de la réserve est classé en terres de catégorie III, en vertu de la CBJNQ et de la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec. La réserve est visée par le régime de chasse, de pêche et de trappe applicable en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ.

En ce qui concerne l'accessibilité, des chemins forestiers issus des dernières coupes forestières, notamment un chemin forestier passant au nord puis longeant la limite est de la réserve, permettent l'accès au territoire. On dénombre environ 55 km linéaires de chemins. L'aire protégée est située dans l'UAF 084 51.

Un sentier de motoquad traverse la partie est de la réserve et un sentier de motoneige, bien que non cartographié, traverserait la portion nord-ouest de la réserve pour franchir la rivière Mégiscane. Il est cependant probable que des utilisateurs fréquentent différents endroits du territoire en été ou en hiver avec des véhicules motorisés, en empruntant les chemins forestiers.

4.4.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité, la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic vise d'abord la protection des dunes éoliennes. Par sa faible superficie, elle contribue peu à la protection d'éléments communs, mais la protection des dunes, élément rare, lui confère une importance particulière. Elle contribue à la protection d'écosystèmes de l'ensemble physiographique F0205, soit la plaine du lac Parent, qui est surtout composé de plaines limono-argileuses et tourbeuses. Malgré sa superficie réduite, la réserve protège des formes de terrains et des types de dépôts de surface (glacio-lacustres sableux, organiques, fluvioglaciaires, glaciaires) diversifiés, mais qui sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle, ce qui en fait une aire protégée pertinente.

Sur le plan biologique, la réserve protège de nombreux milieux correspondant à des types de végétation potentielle sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle, soit les pessières noires à sphaignes, les pessières noires à lichens, les pessières noires à mousses ou à éricacées, les sapinières à bouleau blanc et les sapinières à épinette noire et à sphaignes. La réserve renferme très peu de vieilles forêts. Seulement 5 % du territoire de la réserve est constitué de vieilles forêts et il s'agit de peuplements généralement isolés, sauf dans la partie sud-ouest où l'on trouve une certaine agglomération de vieux peuplements forestiers (voir la figure 12).

La réserve se démarque par ailleurs pour la protection d'importants milieux humides diversifiés, dont des tourbières ombrotrophes et des marécages arbustifs, ce qui ajoute à la pertinence de cette aire protégée.

Efficacité

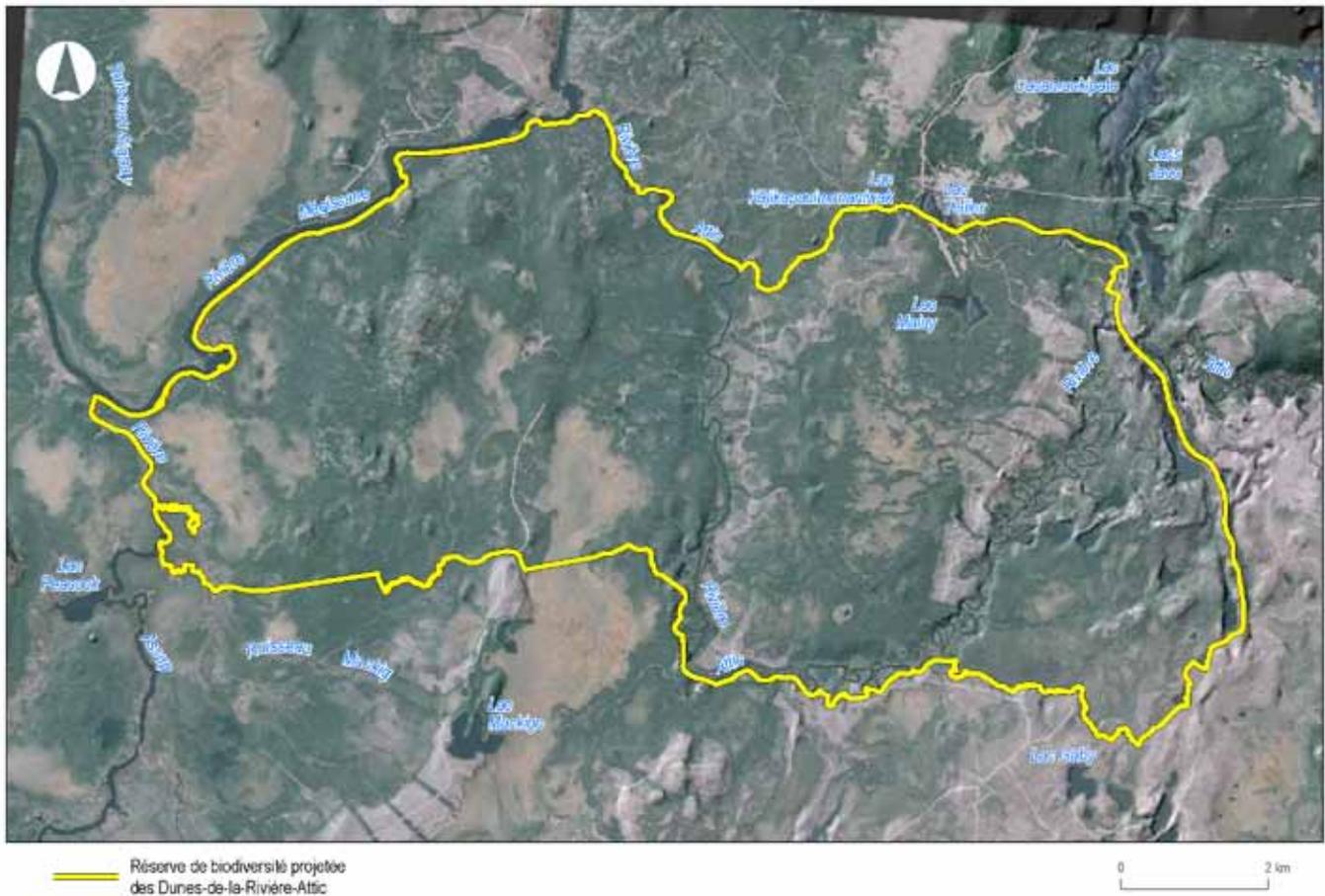
L'humain a laissé des traces de son passage ou de sa présence sur le territoire. Les principales empreintes proviennent des récoltes forestières et des chemins forestiers associés. Des coupes forestières ont eu lieu, notamment dans le secteur des dunes, avant que le territoire soit protégé (photo 23). Ainsi, le degré de naturalité est très faible sur les dunes, alors que l'empreinte humaine se fait plus rare à l'ouest de la rivière Attic et est même quasi absente dans le tiers ouest de la réserve (à l'ouest de l'esker). L'image satellite présentée à la figure 102 illustre bien ces empreintes humaines. On y remarque aussi l'état du territoire périphérique à la réserve.

Photo 23. Dunes ayant fait l'objet de coupes forestières



Sur le plan de la configuration, comme il a été mentionné précédemment, l'aire protégée projetée n'est pas d'une superficie suffisamment importante (77,1 km²) pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. En ce qui a trait au ratio périmètre/superficie, la réserve, qui présente un ratio de 0,7, soit à peine deux fois plus élevé que le ratio idéal (cercle parfait), est considérée comme ayant une forme adéquate. Si on soustrait une bordure de trois kilomètres aux limites (effet de bordure), il ne reste évidemment aucun noyau de conservation. Bien que son ratio périmètre/superficie soit relativement proche du cercle parfait, la configuration pourrait être améliorée. En ce qui concerne la majeure partie de la portion sud de la réserve, il n'apparaît pas possible d'y réaliser des agrandissements puisqu'il s'agit d'un secteur à fort potentiel minier (or et cuivre-zinc-argent). On y trouve même aujourd'hui plusieurs titres miniers.

Figure 102. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic



En matière de fragmentation, avec environ 55 km linéaires de chemins pour une superficie de 77,1 km², on obtient un ratio de 0,71 km linéaire de chemin par km² de superficie, ce qui constitue, selon Quigley et coll. (2001), une densité modérée (0,43 à 1,06 km/ km²) de fragmentation. Les coupes forestières effectuées dans les années qui ont précédé la protection de ce territoire ont porté sur plus de 7,4 km², soit environ 10 % du territoire de la réserve, mais près de 16 % du couvert forestier.

4.4.6 Enjeux de conservation

La restauration des dunes et de l'écosystème forestier constitue le principal enjeu de conservation de ce territoire. La question est de déterminer quelles actions devraient ou non être réalisées pour assurer cette restauration de la façon la plus adéquate. En effet, les pins gris qui peuplaient les dunes ont fait l'objet de récoltes avant la création de l'aire protégée. Après la protection de ce territoire, aucune action visant à remettre les dunes en régénération n'a été réalisée. Le résultat est que, depuis 2007, les dunes ne présentent aucun signe de régénération. Pour se reproduire, le pin gris a besoin

du feu dont la chaleur ouvre les cônes, permettant de disséminer les graines. Lorsqu'une forêt de pins gris est récoltée plutôt que renouvelée par les feux, il est nécessaire de replanter le pin gris ou de procéder à des brûlages dirigés si des pins gris sont encore en place à proximité. Ainsi, pour ce territoire, il y aura lieu d'envisager une solution adaptée au territoire qui permettra de reconstituer cet écosystème.

Bien que cette aire protégée n'ait pas été créée en vue de la protection de la rivière Attic, la dernière section aval de cette rivière, jusqu'à la fin de sa course dans la rivière Mégiscane, est protégée. Or, les limites de la réserve s'appuient par endroits aux rives de cette rivière, ce qui ne lui confère pas une protection optimale. La gestion de l'aire protégée doit viser à bien protéger ces tronçons de la rivière. Les activités réalisées à proximité de la rivière devraient tenir compte de cet objectif de conservation. La section qui suit présente des possibilités d'ajustements des limites visant entre autres à accroître l'atteinte de cet objectif.

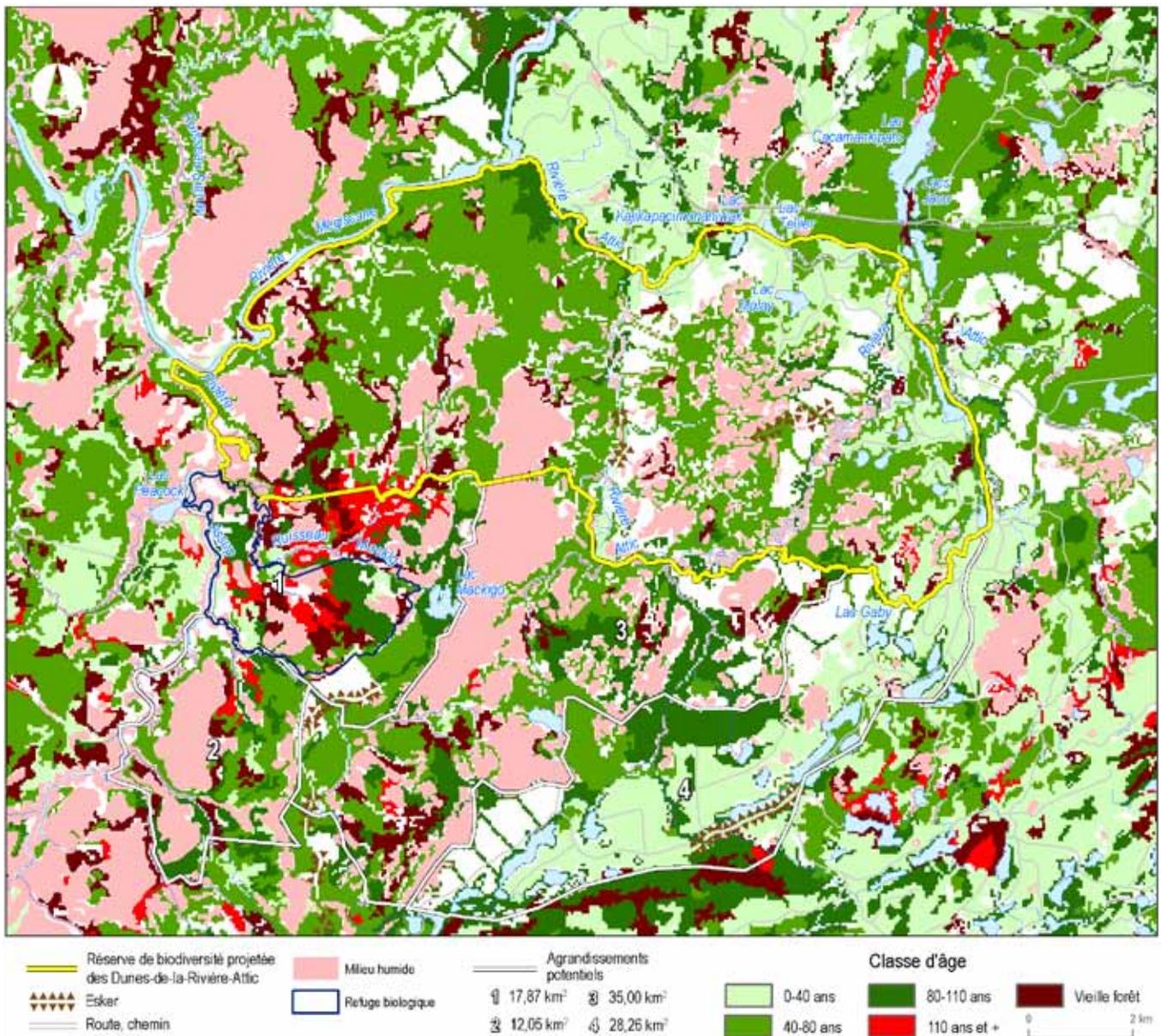
4.4.7 Agrandissements potentiels à l'étude

Des agrandissements potentiels ont été étudiés (figure 103) de façon à améliorer la configuration de l'aire protégée tout en y ajoutant des portions de terres présentant des forêts de plus grand intérêt, en tenant compte de la proposition d'origine du MDDEP. Ces agrandissements avaient donc été orientés vers des terres périphériques situées au sud de la réserve projetée actuelle. Il a été jugé que l'ajout des terres contiguës à la limite sud-ouest était le plus important en raison de la présence d'un écosystème forestier exceptionnel et de peuplements forestiers matures (agrandissement n° 1 de la figure 103).

Les agrandissements potentiels étudiés protégeraient des milieux organiques et limono-argileux. Ces superficies sont principalement occupées par des pessières noires anciennes. Le polygone n° 2 est déjà entièrement couvert de titres miniers et les polygones n° 3 et 4 sont aussi partiellement couverts de titres miniers.

Le MDDEP a présenté ces agrandissements potentiels d'intérêt écologique aux membres de la Table GIRT MRC VO lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue

Figure 103. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic



refuge biologique. Cependant, le potentiel minier demeure présent et des analyses futures devront être réalisées afin d'évaluer si un scénario d'agrandissement est possible, car actuellement l'écosystème forestier exceptionnel est reconnu comme aire protégée mais ce n'est pas le cas du refuge biologique.

4.4.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve de biodiversité, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités sera largement inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve projetée. Cependant, pour le statut permanent, le nouveau plan de conservation pourrait prévoir, le cas échéant, des particularités afin de mieux encadrer les activités et interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur compatibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Pour plus de détails, voir la section « Le régime d'activités expliqué » ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le MDDEP évaluera toute demande d'autorisation, il accordera une importance particulière à la protection des dunes éoliennes et de la rivière Attic.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP, ce dernier assurera une gestion minimale, se traduisant par l'installation d'une signalisation sommaire et par une surveillance occasionnelle de l'aire protégée. Toutefois, un comité de gestion auquel siègeraient les acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP, ce dernier assurera une gestion minimale, se traduisant par l'installation d'une signalisation sommaire et par une surveillance occasionnelle de l'aire protégée. Toutefois, un comité de gestion impliquant les acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui identifierait les priorités de gestion pour cette aire protégée et pour collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.